



Association des infirmières et infirmiers
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Devenir infirmière immatriculée au
Nouveau-Brunswick :

Capacités et habiletés requises



Mission

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick est un organisme de réglementation professionnel voué à la protection du public et au soutien de la profession infirmière. Elle remplit sa mission en veillant à la promotion et au maintien de normes de formation et de pratique infirmières, et en faisant la promotion des politiques publiques favorables à la santé.

©ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK, 2014.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de cette publication par quelque moyen électronique ou mécanique que ce soit, y compris par photocopie, enregistrement ou système de stockage ou d'extraction, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

**Dans le présent document, le féminin est employé sans préjudice et désigne aussi bien les hommes que les femmes.*

ISBN 1 895613-60-4



Table des matières

Introduction	4
Capacités et habiletés requises.....	5
Catégories de capacités et d'habiletés requises	5
Aptitudes cognitives.....	6
Aptitude à la communication.....	6
Exigences reliées au comportement.....	7
Relations interpersonnelles	7
Capacités psychomotrices.....	7
Perception sensorielle	8
Exigences reliées à l'environnement	8
Conclusion.....	9
Références et bibliographie	10



Introduction

La *Loi sur les infirmières et infirmiers* confère à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) le pouvoir d'établir, de maintenir et de promouvoir des normes de formation infirmière et d'approuver les programmes de formation infirmière offerts au Nouveau-Brunswick. En vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, l'AIINB a la responsabilité de régir et de réglementer les infirmières immatriculées d'une manière qui protège le public. Pour s'acquitter de cette responsabilité, l'AIINB doit notamment s'assurer que les diplômées des programmes de formation infirmière ont acquis les connaissances, l'aptitude et le jugement qui leur permettront de fournir des soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique.

Les *Normes de formation infirmière au Nouveau-Brunswick* de l'AIINB influencent et appuient l'élaboration et le maintien d'une formation infirmière de qualité dans l'intérêt de la sécurité des patients et de la protection du public. Les programmes de formation infirmière approuvés au Nouveau-Brunswick préparent les futures infirmières immatriculées à devenir des généralistes¹, capables d'exercer la profession infirmière de manière sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique dans divers milieux auprès de clients à tous les âges de la vie et tout au long du continuum des soins.

À la fin de leur programme de formation infirmière, les étudiantes infirmières doivent démontrer qu'elles ont la capacité de satisfaire aux *Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick* de l'AIINB, document qui décrit les connaissances, l'aptitude et le jugement exigés d'une infirmière immatriculée de niveau débutant. À son tour, l'infirmière immatriculée de niveau débutant doit être en mesure d'exercer la profession conformément aux *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* de l'AIINB. Les normes d'exercice décrivent la conduite et la performance attendues des infirmières immatriculées. Dans l'intérêt de la sécurité des patients, il est nécessaire de posséder au départ certaines capacités et habiletés pour ensuite acquérir les compétences de niveau débutant et pouvoir commencer dans la profession infirmière.

Le présent document vise à informer les éventuelles étudiantes en sciences infirmières, les conseillers en orientation, les responsables des admissions, le personnel enseignant en sciences infirmières, les conseillers en intégration et le public au sujet des capacités et des habiletés que doivent posséder les étudiantes infirmières pour suivre avec succès un programme de formation infirmière et acquérir les compétences de niveau débutant attendues des infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick.

¹ Les infirmières immatriculées sont préparées à exercer la profession de manière sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique dans des situations de santé et de maladie auprès de personnes de tous les sexes, de tous les âges et dans une diversité de milieux, d'individus, de familles, de groupes, de communautés et de populations.



Capacités et habiletés requises

Les capacités et habiletés requises sont les capacités et habiletés essentielles qui rendent les étudiantes infirmières aptes à suivre avec succès un programme de formation infirmière et à acquérir les connaissances, l'aptitude et le jugement exigés d'une infirmière immatriculée pour être en mesure de fournir des soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique dans l'intérêt supérieur du public. Ces capacités et habiletés sont requises pour satisfaire aux exigences de l'AIINB en matière d'immatriculation. L'étudiante doit aussi réussir à l'examen national d'autorisation infirmière.

Catégories de capacités et d'habiletés requises

Les capacités et habiletés requises sont réparties dans sept catégories, chacune assortie d'exemples tirés de la pratique des infirmières immatriculées de niveau débutant. Les exemples fournis en regard de la description de chaque catégorie de capacités ou d'habiletés requises servent à donner un aperçu de la nature et du genre d'activités que l'on retrouve dans la pratique typique des infirmières immatriculées de niveau débutant. Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne reflètent pas la profondeur, l'étendue et la complexité de la pratique des infirmières immatriculées.

Les sept catégories de capacités et habiletés requises sont les suivantes :

1. Aptitudes cognitives
2. Aptitudes à la communication
3. Exigences reliées au comportement
4. Relations interpersonnelles
5. Capacités psychomotrices
6. Perception sensorielle
7. Exigences reliées à l'environnement



Capacités et habiletés requises	Exemples d'une pratique infirmière immatriculée de niveau débutant
<p>1. Aptitudes cognitives</p> <p>Capacité d'appliquer des habiletés qui démontrent sa faculté de raisonnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retenir de l'information durant une brève période. • Se rappeler des faits tirés d'expériences passées. • Faire de la résolution de problèmes et exercer son jugement en se fondant sur des faits. • Se concentrer et savoir gérer simultanément de multiples éléments d'information. • Appliquer des compétences et des habiletés en mathématiques afin d'effectuer les opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Addition, soustraction, multiplication et division ○ Calcul de ratios et de pourcentages et résolution d'équations algébriques. 	<p>L'Il de niveau débutant :</p> <p>lors de l'administration d'un médicament contre la douleur, fait une analyse critique des données d'évaluation (observe le client, se rappelle des faits antérieurs, se rappelle des informations fournies par des collègues); choisit l'intervention appropriée (quantité de médicament à administrer); calcule correctement la dose; administre le médicament de façon sécuritaire; reconnaît les effets fâcheux et intervient au besoin.</p>
<p>2. Aptitudes à la communication</p> <p>Capacité d'exprimer et de recevoir des communications écrites, verbales et non verbales et capacité d'interagir avec les autres de manière respectueuse et professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parler, lire et écrire en anglais ou en français à un niveau de compétence qui assure une compréhension exacte et sécuritaire des mots et de leur sens. • Reconnaître ses propres signes non verbaux et interpréter ceux des autres tout en tenant compte des différences individuelles au niveau de l'expression et du sens connexe. 	<p>L'Il de niveau débutant :</p> <p>écoute les clients efficacement; obtient de l'information des clients lors de la collecte des antécédents de santé et y donne suite; communique clairement, avec précision et en temps opportun avec les autres membres de l'équipe des soins de santé au sujet des clients; lit et comprend les dossiers des clients.</p>



<p>3. Exigences reliées au comportement</p> <p>Capacité de se conduire d'une manière professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réagir de façon appropriée dans les situations stressantes, qui peuvent aussi impliquer des conflits. • Réagir de façon appropriée dans le cadre d'un contact physique ou d'un travail à proximité auprès d'une gamme complète de clients. • S'engager dans une réflexion critique. • Exercer ses responsabilités au sein de l'équipe. • Gérer son temps de manière efficace. 	<p>L'Il de niveau débutant :</p> <p>reconnait les priorités des clients; sait gérer son temps et établir des priorités en présence de demandes multiples; maintient son calme peu importe le comportement du client; réfléchit sur les mesures prises.</p>
<p>4. Relations interpersonnelles</p> <p>Aptitude à établir des relations professionnelles avec les autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des relations et des échanges avec des personnes et des groupes. • Reconnaître les besoins des clients et des collègues. 	<p>L'Il de niveau débutant :</p> <p>offre un soutien approprié au client durant les procédures douloureuses; comprend que les autres ont des besoins et des points de vue qui peuvent différer des siens; maintient des limites professionnelles dans ses relations avec les clients.</p>
<p>5. Capacités psychomotrices</p> <p>Capacité d'exécuter chacune des actions suivantes afin de participer aux activités éducatives et de fournir des soins aux clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se tenir debout et maintenir son équilibre • Effectuer des tâches qui exigent une dextérité manuelle • Bouger dans des espaces restreints • Pousser et tirer • Exécuter des mouvements répétés • Exécuter des séquences complexes faisant appel à la coordination oculo-manuelle • Se pencher • Atteindre • Lever • Marcher • Grimper • Transporter des objets 	<p>L'Il de niveau débutant :</p> <p>applique des techniques de RCR à un client; aide une personne à se lever de son lit et à marcher; monte des escaliers en transportant des fournitures pour une visite à domicile; aide à lever, à tourner ou à transférer des clients; prépare et administre des injections; change des pansements et enlève des points de suture.</p>



<p>6. Perception sensorielle</p> <p>Capacité de percevoir avec chacun des sens suivants afin de participer aux activités éducatives et de fournir des soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue • Ouïe • Toucher • Odorat 	<p>L'Il de niveau débutant :</p> <p>voit assez bien pour lire les chiffres et les lignes de démarcation sur une seringue; prend le pouls; perçoit les différences de température au toucher; entend les sonnettes d'alarme et les alarmes sur l'équipement; entend la fréquence cardiaque et les bruits de la respiration; entend la voix du client sans avoir à le regarder directement; reconnaît les odeurs anormales.</p>
<p>7. Exigences reliées à l'environnement</p> <p>Capacité de poursuivre son travail en présence de chacun des facteurs environnementaux suivants qui surviennent couramment et sont inévitables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Odeurs nauséabondes • Agents pathogènes • Substances chimiques • Distractions • Bruit • Comportement imprévisible d'autrui 	<p>L'Il de niveau débutant :</p> <p>maintient sa concentration même si on la distrait ou on l'interrompt durant une procédure; reconnaît les dangers dans l'environnement du client; est capable de se débarrasser des déchets corporels (urine, excréments, vomissements); tolère les odeurs désagréables et nauséabondes.</p>



Conclusion

Une personne qui se demande si elle possède les capacités et les habiletés requises pour être admise à un programme de formation infirmière ou poursuivre un tel programme devrait communiquer avec le programme qui l'intéresse pour discuter des exigences présentées ci-dessus. Si la personne a des besoins particuliers, elle doit être prête à dévoiler la nature de son incapacité et à fournir toute information pertinente au programme de formation infirmière pour que le programme puisse déterminer si elle est admissible à des mesures d'adaptation. « L'adaptation à l'endroit des élèves ayant une incapacité consiste à apporter des adaptations au milieu scolaire ou à offrir d'autres arrangements pour éliminer tout effet discriminatoire que les élèves ne subiraient autrement à cause de leur incapacité » (Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 2007, p. 10). Toutefois, dans le cas des étudiantes en sciences infirmières, peu importe les mesures d'adaptation accordées, celles-ci ne doivent jamais mettre la sécurité ou le bien-être des patients en péril.

Avant de pouvoir obtenir l'immatriculation, l'étudiante en sciences infirmières doit suivre avec succès un programme de formation infirmière et démontrer avoir acquis les compétences établies de niveau débutant. [Traduction.] « Les mesures d'adaptation ne doivent pas obliger les établissements d'enseignement postsecondaire à abaisser leurs normes scolaires ou autres pour accommoder les étudiants ayant une incapacité, ni soustraire l'étudiante ou l'étudiant à la responsabilité d'acquérir les habiletés et les compétences exigées de tous les étudiants » (Commission des droits de la personne de l'Alberta, 2012, p. 3). Toutes les infirmières immatriculées de niveau débutant doivent être en mesure d'exercer la profession de manière sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique, conformément aux normes d'exercice pour les infirmières immatriculées.

Il est conseillé aux personnes qui envisagent de faire une carrière d'infirmière immatriculée au Nouveau-Brunswick de prendre connaissance du contenu du présent document et d'évaluer leur capacité de satisfaire aux exigences mentionnées. Les capacités et habiletés requises constituent un point de référence; ce sont les exigences à satisfaire pour être en mesure de respecter la norme minimale qui assure la sécurité des patients et la protection du public.



Références

- ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées au Nouveau-Brunswick*. Fredericton, l'association, 2013.
- ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Loi sur les infirmières et infirmiers*, Fredericton, l'association, 2002.
- ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Les normes de formation infirmière au Nouveau-Brunswick*. Fredericton, l'association, 2013.
- ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées in New Brunswick*. Fredericton, l'association, 2012.
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DE L'ALBERTA. *Duty to accommodate students with disabilities in post- secondary institutions*. Alberta, la commission, 2010.
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Ligne directrice sur les mesures d'adaptation à l'endroit des élèves ayant une incapacité*, Fredericton, la commission, 2007.

Bibliographie

- ASHCROFT, T.J., W.M. CHERNOMAS, P.L. DAVIS, R.A.K. DEAN, M. SEGUIRE, C.R. SHAPIRO ET COLL. Nursing Students with Disabilities: One Faculty's Journey. *International Journal of Nursing Education Scholarship*, 2008, 5, article 18. doi : 10.2202/1548-923X.1424.
- ASSOCIATION OF REGISTERED NURSES OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR. *Requisite Skills and Abilities for Entry-Level Registered Nurse Practice*. St. John's, l'association, 2012.
- COLLEGE AND ASSOCIATION OF REGISTERED NURSES OF ALBERTA. *Requisite Skills and Abilities for Becoming a Registered Nurse in Alberta*, Edmonton, l'ordre, 2011.
- COLLEGE OF REGISTERED NURSES OF BRITISH COLUMBIA. *Becoming a Registered Nurse in British Columbia*, Vancouver, l'ordre, 2007.
- COLLEGE OF REGISTERED NURSES OF MANITOBA. *Requisite Skills and Abilities*, Winnipeg, l'ordre, 2013.
- COLLEGE OF REGISTERED NURSES OF NOVA SCOTIA. *Becoming a Registered Nurse in Nova Scotia: Requisite Skills and Abilities*, Halifax, l'ordre, 2009.
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK. Lignes directrices relatives à la détermination d'une qualification professionnelle ou d'une qualification réellement requise et à l'obligation de procéder à une adaptation raisonnable, Fredericton, la commission, 2000, révisé en 2005.



CONSEIL CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DES SOINS INFIRMIERS AUXILIAIRES. *Devenir infirmier ou infirmière auxiliaire autorisé(e) au Canada : Compétences et aptitudes requises*. 2013. Dans Internet : http://www.ccpnr.ca/PDFs/IJLPN%20RSA_French%20Final.pdf

NOUVEAU-BRUNSWICK. *Loi sur les droits de la personne, R.S.N.B.* 2011, chap. 171.
<http://laws.gnb.ca/en/ShowPdf/cs/2011-c.171.pdf>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO. *Compétences et aptitudes requises pour exercer la profession infirmière en Ontario*, Toronto, l'ordre, 2012.

SASKATCHEWAN REGISTERED NURSES' ASSOCIATION. *Becoming a Registered Nurse in Saskatchewan: Requisite Skills and Abilities*, Regina, l'association, 2011.

UNIVERSITÉ DE MONCTON. Services aux étudiantes et étudiants: Service d'accès et de soutien à l'apprentissage, 2014. Dans Internet : <http://www.umoncton.ca/umcm-saee/service-acces#>

UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK. Student Affairs & Services: Student Accessibility Centre, 2014. Dans Internet : <http://www.unb.ca/fredericton/studentservices/academics/accessibility/>





165 rue Regent
Fredericton (N.-B.)
E3B 7B4
Canada

Tél. : 506-458-8731
Sans frais : 1-800-442-4417
www.aiinb.nb.ca